

Livre I, colloque XXXII

Argumentum

Liber inuentus redditur suo domino. Summo iure non semper est agendum. Leges Scholasticae. Leges aequitate regendae. Causa sine periculo. Petitur gratiae relatio. EXEMPLVM hic est charitatis.

ALARDVS, BALVS

Alardus : Nonne hic liber tuus est ?

Balbus : Ostende mihi : agnosco meum. Vbi inuenisti ?

A. : In auditorio nostro.

B. : Ago tibi gratias, quod eum collegeris.

A. : Atqui nunc notandus esses, si summo iure vellem tecum agere.

B. : Quid ita ?

A. : Nescis leges nostras scholasticas ?

B. : Ipsae etiam leges cupiunt ut iure regantur.

A. : Quo iure reguntur leges nostrae ?

B. : Aequitate et praeceptoris arbitrio, nempe qui nobis eas priuatim condiderit ; praeterea non solet tam seuerus esse in eo quod uel negligentia uel obliuione peccatum est.

A. : Sic saepe expertus sum : sed quoquo modo paccaueris, dicenda erit causa coram obseruatore.

B. : Non timeo causam deicere ubi nihil est periculi.

A. : Taceo.

B. : Sed quaeso, quid opus est ut id sciat obseruator ? Hic enim Deus nihil offensus est.

A. : Age, celabo.

B. : Bene facies.

A. : Sed heus, memento par pari referre, si forte mihi acciderit aliquod delictum eiusmodi.

B. : Aequum bonum dicis : meminero.

Traduction

Un livre trouvé est rendu à son possesseur. Il ne faut pas toujours agir dans le plus strict respect des règles. Les lois de l'école. Les lois doivent être appliquées avec équité. Une cause sans danger. Le récit de la grâce est demandé. Voici un exemple de charité.

Personnages du dialogue : ALARDUS, BALBUS

Alardus : Ce livre n'est-il pas le tien ?

Balbus : Montre-moi. Je reconnais le mien. Où l'as-tu trouvé ?

A. : Dans notre salle de cours.

B. : Je te remercie de l'avoir ramassé.

A. : Eh bien maintenant tu devrais recevoir un blâme, si je souhaitais agir avec toi dans le plus strict respect des règles.

B. : Pourquoi cela ?

A. : Tu ignores les lois de notre école ?

B. : Mais ces règles mêmes demandent à être appliquées avec justice.

A. : Selon quelle justice nos lois sont-elles dirigées ?

B. : Par l'égalité et le bon jugement du maître, qui les as faites pour nous en son propre nom, n'est-ce-pas ? En outre, il n'a pas l'habitude d'être aussi sévère concernant les fautes qui ont été commises par négligence ou par oubli.

A. : J'en ai souvent fait l'expérience. Mais peu importe la façon dont tu as commis une faute, tu devras en dire la cause devant le surveillant.

B. : Je ne crains pas d'en dire la cause quand il n'y a pas de danger.

A. : Je me tais.

B. : Mais s'il te plaît, pourquoi faut-il que l'élève soit mis au courant ? En effet, Dieu n'est en rien offensé sur ce point.

A. : Eh bien, je cacherai la faute.

B. : Tu feras bien.

A. : Hé, mais souviens-toi de me rendre la pareille, si d'aventure il m'arrive de commettre un tort de cette sorte.

B. : Ce que tu dis est bon et équitable : je m'en souviendrai.